

Cergy-Pontoise, le 29 MAR. 2002

Monsieur,

Vous avez bien voulu attirer mon attention sur les enjeux de la protection de la biodiversité et notamment celle de la forêt française.

Je partage votre point de vue et vous informe que le Département du Val d'Oise s'emploie depuis de nombreuses années à la protection et à la mise en valeur de son patrimoine forestier.

En permettant l'accueil des populations en forêt qu'elles soient publiques ou privées, en sensibilisant les jeunes du Département, notamment les collégiens et en augmentant le patrimoine forestier départemental, nous participons à cet effort mondial de protection de ce bien commun de l'humanité.

Par ailleurs, notre collectivité procède au recensement des arbres remarquables de notre Département et dans quelques semaines avec le lancement de l'opération « Verdissement de notre administration », j'espère que nous aurons l'occasion d'aller plus loin dans notre démarche.

En outre, la Direction de l'Environnement et son responsable Jacques CRANSAC demeurent à votre entière disposition.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

dl ; Vous trouverez ci-joint, les 3 documents
relatifs par moi-même.



François SCÉLLIER

Monsieur François-Xavier CHAUNIER
Groupe Local de Paris
Greenpeace France
22 rue des Rasselins
75020 PARIS



Exploitation des ressources forestières locales et importations de forêts anciennes.

S'approvisionner en ressources forestières locales

En dehors des pays forestiers nordiques, la France est dotée de la plus grande forêt européenne. Suite aux deux tempêtes de décembre 99 qui ont dévasté jusqu'à la moitié des surfaces forestières de certaines régions et abattu l'équivalent de 4 années de récolte, la France dispose encore d'importants volumes de matériaux bois. Ces volumes doivent encore être écoulés au sein de sa filière. Pourtant cette filière est encore caractérisée par une sous-utilisation des ressources ligneuses françaises. Les industries du bois et du papier continuent de compenser cette sous-utilisation de matière première française par des importations en provenance de forêts anciennes : pâte à papier des forêts millénaires du Canada, contreplaqué des dernières forêts du Sud-est asiatique, bois sciés de la forêt amazonienne, bois bruts et sciés des forêts primaires du bassin du Congo et bois du Nord des forêts anciennes de Russie.

A.1	Défendez-vous l'idée qu'il faut encourager les acteurs de la filière bois à utiliser davantage la matière première des forêts françaises pour limiter les importations depuis les forêts anciennes ?
	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> NE SAIT PAS

Dans le cas d'importations, faire le choix de la certification

À l'échelle mondiale, l'exploitation forestière industrielle est depuis très longtemps dominée par l'illégalité et la corruption. Jusqu'à présent l'industrie forestière a largement résisté aux exigences de réforme. Avec plus de 50% du bois exploité illégalement dans de nombreuses régions, il est aujourd'hui difficile de se procurer du bois exploité de manière responsable. Pourtant les pays consommateurs et producteurs devraient avoir la responsabilité de s'assurer que les approvisionnements en bois proviennent de sources légales et écologiquement responsables. En pratique, la seule façon de s'assurer que le bois vient de forêts gérées légalement et suivant des critères de gestion durable est de s'approvisionner en bois certifié FSC¹ (Forest Stewardship Council – Conseil de bonne gestion forestière). Ce label assure la traçabilité du bois et une bonne gestion forestière.

A.2	Défendez-vous l'idée qu'il faut s'assurer de la légalité des approvisionnements durables en produits bois par le biais d'une certification internationale telle que le FSC (Forest Stewardship Council – Conseil de bonne gestion forestière)
	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/> NE SAIT PAS

¹ Forest Stewardship Council ou Conseil de bonne Gestion Forestière, organisme non gouvernemental fondé en 1993, qui a défini des principes et critères de bonne gestion forestière au niveau international, déclinés actuellement au niveau national dans de nombreux pays. Plus de 20 millions d'hectares sont certifiés FSC à ce jour.



Politiques d'approvisionnements en produits bois et papier

Produits bois

Un certain nombre d'Etats européens (Angleterre et Danemark) et de grandes villes (dont la Ville de Paris) se sont engagés, dans le cadre de leur politique de marchés publics, à ne sélectionner que des approvisionnements réputés durables via la certification par une tierce partie indépendante, selon un standard reconnu au niveau international, du type FSC (Forest Stewardship Council – Conseil de bonne Gestion Forestière)¹.

La France est, en Europe, le premier importateur de bois tropicaux. Or, l'Organisation des Nations unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) reconnaît aujourd'hui que la perte des forêts anciennes est due en grande partie à de mauvaises pratiques de coupe et à la surexploitation des produits ligneux.

Il est urgent d'appliquer le « Principe de Prévention » en s'assurant que les produits à base de bois commercialisés en France ne contribuent pas à la déforestation dans d'autres pays.

B.1	Choisissez-vous, dans le cadre de votre politique d'approvisionnement en produits bois et dérivés, l'usage de produits certifiés par un organisme reconnu internationalement attribuant des garanties écologiques et sociales, tel que le FSC ?				
<input checked="" type="checkbox"/>	OUI	<input type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>	NE SAIT PAS

Produits papier

Le marché français est de toute première importance pour la pâte à papier venant des forêts millénaires canadiennes (près d'un quart du papier vierge consommé en France provient des forêts anciennes).

Réduction de la consommation

La papeterie de bureau comporte le papier à en-tête, le papier pour photocopieuse, le papier pour imprimante, les enveloppes, les formulaires, etc. Le papier de format A4 est le plus utilisé dans les bureaux. Il représente environ 10% de la consommation mondiale de papier.

D'après l'International Institute for Environment and Development (IIED), la plupart des bureaux pourraient réduire de 20% leur consommation grâce à des mesures de bonne gestion interne et réaliser une économie allant jusqu'à 50% en changeant leurs systèmes, par exemple en recourant à l'informatique pour les communications et la gestion des informations.

Les programmes de limitation de la consommation de papier permettent d'alléger la pression qui pèse sur les forêts anciennes et les sites de décharge, ils réduisent également les coûts d'achat du papier, de copie, d'impression, d'affranchissement et d'enlèvement des déchets. De

¹ Forest Stewardship Council ou Conseil de bonne Gestion Forestière, organisme non gouvernemental fondé en 1993, qui a défini des principes et critères de bonne gestion forestière au niveau international, déclinés actuellement au niveau national dans de nombreux pays. Plus de 20 millions d'hectares sont certifiés FSC à ce jour.

nombreuses administrations publiques et entreprises ont déjà considérablement limité leur consommation de papier. Les programmes efficaces de réduction de la consommation de papier impliquent généralement :

La copie et l'impression sur les deux faces du papier.

L'utilisation de papiers plus légers, de marges plus étroites et de polices de caractères adaptées.

L'utilisation de copieurs et d'imprimantes qui peuvent fonctionner avec du papier recyclé et qui supportent l'imagerie double face.

La limitation des informations sur papier quand elles ne sont pas vraiment indispensables.

Le nettoyage des fichiers d'adresses (importantes économies au niveau des frais postaux).

La limitation de l'accessibilité aux copieurs et aux imprimantes.

Le recours aux systèmes de communication et d'archivage électroniques.

B.2	Mettez-vous en place, dans le cadre de votre politique d'approvisionnement en produits papiers, un programme efficace de réduction de la consommation de papier?
	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> NE SAIT PAS

Introduction de papier recyclé

L'introduction du papier recyclé sur le lieu de travail a été entravée dans le passé par des complications techniques : qualité médiocre, prix élevé et disponibilité limitée du papier recyclé de l'époque. Ces dernières années, nombre de ces problèmes ont été résolus. Les copieurs et les imprimantes ont été adaptés pour pouvoir utiliser ces papiers, diverses marques de papier recyclé vendent des papiers recyclés qui peuvent rivaliser en blancheur avec les papiers vierges blanchis et de nombreux grossistes proposent toute une gamme de papiers recyclés grâce auxquels les entreprises peuvent offrir une image cohérente. Une disponibilité accrue et la concurrence entre les fournisseurs ont fait baisser les prix.

La nécessité d'introduire le papier recyclé est de plus en plus reconnue par les gouvernements et le secteur privé qui ont adopté des politiques pour promouvoir l'utilisation de papier issu de recyclage, non seulement pour leur propre utilisation, mais aussi pour servir d'exemple aux autres. Le papier recyclé aide à boucler la boucle, empêchant les déchets de partir à la décharge.

Le parlement allemand a insisté dès 1992 pour qu'au moins 90% du papier utilisé par les services gouvernementaux soient réalisés à 100% à base de produits recyclés après récupération auprès du consommateur et que les progrès accomplis en la matière lui soient régulièrement rapportés. Cette politique a produit des résultats exceptionnels. A la fin 1993, tous les services avaient atteint l'objectif fixé.

B.3	Dans le cadre de votre politique d'approvisionnement en produits papiers, ferez-vous le choix du papier recyclé blanchi sans chlore ?
	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> NE SAIT PAS



Forêts anciennes : protéger le patrimoine biologique de la planète.

Les Orientations pour la gestion et la protection des forêts anciennes

Si rien n'est fait, la forêt ancienne du bassin du Congo - seconde forêt tropicale de la planète - disparaîtra au cours de la prochaine décennie. En 1998 et en 2000, les pays du G8 ont reconnu « la contribution positive que la gestion forestière peut apporter au développement durable... » et se sont engagés à prendre des mesures pour la protection des forêts tropicales. Par exemple des décisions concernant, au niveau national, le contrôle des importations et les règles des marchés publics. Il est nécessaire aujourd'hui d'aller plus loin en décrétant un moratoire sur l'exploitation des forêts anciennes et en allouant des moyens complémentaires aux pays détenteurs de ces forêts pour compenser les revenus qu'ils tiraient auparavant de cette exploitation et encourager la gestion durable de leurs forêts secondaires¹.

Orientations nécessaires à suivre :

- I. Des MESURES immédiates pour faire cesser la dégradation et la disparition des forêts anciennes et promouvoir la conservation et l'utilisation durable des forêts anciennes, ceci avant COP 7 de 2004.
- II. Un MORATOIRE sur l'exploitation forestière industrielle et les autres activités de développement industriel dans les zones de forêts anciennes intactes et autres zones forestières de haute valeur écologique. Ce moratoire prendra fin lorsqu'un réseau de zones protégées représentatif et de zones de gestion durable sera complètement établi (Principe de Précaution). Dans le but d'achever les réseaux de zones protégées et les zones de gestion durable, un système de cartes complet doit être développé avec la participation des peuples indigènes forestiers, des autres habitants de la forêt et des scientifiques.
- III. Un FONDS MONDIAL DES FORETS ANCIENNES qui permettra la mise en œuvre des Mesures et du Moratoire. Ce fonds constitue un nouveau financement annuel d'au moins 17 milliards d'euros.

Greenpeace invite les 189 Etats des Nations unies à créer un fonds mondial pour les forêts anciennes de 17 milliards d'euros alimenté annuellement. Cela représente 1% de la somme que les gouvernements dépensent en financement favorisant la destruction de l'environnement. Un transfert minime de ces dépenses gouvernementales permettrait d'accomplir d'importants progrès en faveur de la conservation de la nature.

C.1	Approuvez-vous l'idée que la France doit défendre dans les instances internationales adéquates (Convention sur la biodiversité, G8...) le moratoire sur l'exploitation des forêts anciennes et la création d'un Fonds mondial pour la protection des forêts anciennes ?		
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	OUI	NON	NE SAIT PAS

¹ On appelle forêt secondaire des espaces qui ont déjà fait l'objet de plan de gestion autorisant un prélèvement compatible avec le renouvellement de la ressource.